

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**1ère RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020**

**Séance du 9 mars 2020**

**CD20200309\_15**  
**id. 5026**

*Le 9 mars 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum :16*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Absent(s) :*

*M. BAYLET, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AU COMITÉ D'ITINÉRAIRE DE LA  
VÉLOROUTE V87 ET MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS COMMUNES AVEC  
LES DÉPARTEMENTS  
DE L'ALLIER, DE LA CREUSE, DE LA CORRÈZE ET DU LOT**

---

## **Présentation du contexte :**

La V87, qui relie Montluçon à Montech, sur 515 kilomètres est inscrite au schéma national des véloroutes et voies vertes. Ce dernier vient d'être actualisé et a conforté le classement de la V87 au rang des itinéraires nationaux. Les cinq Départements traversés (Allier, Creuse, Corrèze, Lot et Tarn-et-Garonne) disposent dans ce cadre de dix années pour réaliser les aménagements et équipements nécessaires afin d'offrir aux usagers des conditions de pratiques sécurisées sur la V87.

Fort de ce renouvellement, le Département de la Creuse, qui a initié la concertation début 2019, a réuni le 24 octobre dernier à Tulle, les cinq Départements concernés afin de recueillir leurs motivations à conduire collectivement une démarche interdépartementale de structuration de l'itinéraire.

Cet itinéraire national est le seul permettant de traverser le centre de la France du Nord au Sud. Il est jalonné par de nombreux points d'intérêts touristiques, culturels et naturels notamment les cités de Cahors, Rocamadour et Beaulieu/ Dordogne, le parc naturel régional des Causses du Quercy et celui du plateau des Millevaches, le lac de Vassivière ou encore la région naturelle des Combrailles. Dans quelques mois, cet itinéraire aura comme point d'arrivée le site de la pente d'eau de Montech.

## **I - Présentation du tronçon de la V87 traversant le département de Tarn-et-Garonne :**

La V87 entre dans le Tarn-et-Garonne depuis le département du Lot par la commune de Labarthe et rejoint la V80 au niveau de la commune de Montech. Elle traverse les communes de Vazerac, Lafrançaise, Montastruc, Montauban et Lacourt-Saint-Pierre sur 48 kilomètres.

La V87 ne bénéficie d'aucun aménagement sur le tronçon tarn-et-garonnais, hormis les 12 kilomètres de voies aménagées reliant Montauban à Montech, qui permettent d'établir la jonction avec la V80 « Canal des 2 mers ».

Quelques passages sur des voiries départementales et le carrefour de Lafrançaise restent à ce jour relativement inadaptés mais une étude routière approfondie, conduite par la direction de l'aménagement et de la voirie, devrait permettre d'identifier des itinéraires secondaires plus sécurisés pour les cyclistes. Aussi, dans le cadre d'un partenariat avec le Grand Montauban, la traverse de l'agglomération sera précisée au regard des projets de mobilité douce en cours et des conséquences de l'ouverture du boulevard d'Occitanie sur la déviation d'une partie du trafic.

## **II - Proposition d'axes d'intervention en 2020 :**

Les interventions relatives à cet itinéraire concerneront à la fois une échelle départementale mais aussi une échelle interdépartementale.

A – A l'échelle départementale, il est proposé de réaliser le diagnostic de l'itinéraire d'un point de vue routier et signalétique, en partenariat avec la communauté d'agglomération du Grand Montauban afin d'assurer une continuité du jalonnement. Ce diagnostic sera réalisé en interne par les services de la direction de l'aménagement et de la voirie (hors territoire intercommunal).

B – A l'échelle inter-départementale, il est proposé de constituer un comité d'itinéraire pour assurer le suivi des actions de chacun des Départements dans une logique de coordination et d'homogénéisation de l'opération.

En 2020, la composition de ce comité d'itinéraire ainsi que son fonctionnement devront être définis, avec a minima, la représentation des cinq Départements et leurs agences de développement touristique respectives. Les régions seront sollicitées. Cette instance sera proposée lors d'une prochaine session.

Parallèlement à la mise en place de cette instance de concertation, une première phase opérationnelle est d'ores et déjà proposée au titre de l'année 2020. Il s'agit de la conduite d'une étude de positionnement marketing et commerciale de l'itinéraire avec définition d'une identité visuelle commune. Cette étude sera conduite par un cabinet extérieur pour un montant prévisionnel estimé à 30 450 € HT soit 36 540 € TTC . Le recrutement de ce cabinet sera réalisé par le Département de la Creuse, et chaque Département sera sollicité pour contribuer au cofinancement de cette étude selon une formule de calcul impliquant une part fixe de 3000 € et une part variable calculée au prorata de la longueur du tracé départemental. Cette clé de calcul donne la répartition financière suivante :

Département	Longueur du tracé V87 (km)	Participation au financement des frais d'étude (formule de calcul = 3000 € + (30€ / km))
Allier	36 km	4896 € TTC
Creuse	135 km	8460 € TTC
Corrèze	146 km	8856 € TTC
Lot	150 km	9000 € TTC
Tarn-et-Garonne	48 km	5328 € TTC
<b>TOTAUX</b>	<b>515 km</b>	<b>36 540 € TTC</b>

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la participation du Département de Tarn-et-Garonne au projet inter-départemental de valorisation de l'itinéraire V87 qui s'inscrit pleinement dans le schéma de développement touristique 2017/2021, au titre de l'axe stratégique relatif à l'itinérance cyclable ;
- Approuve le principe de conduire collectivement dès 2020, l'étude de positionnement marketing et commercial ainsi que la création d'une identité visuelle pour l'itinéraire V87 ;

- Approuve la participation du Département aux frais d'étude qui s'élèvent à 5 328 € TTC, étant précisé que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC